



ACADEMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

École Académique de la Formation Continue

Affaire suivie par :
Karine BEDORET
Ingénierie de formation
Tél : 05 36 25 83 20
Mél : eafc-inge4@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 27 mai 2025

La directrice de l'École Académique
de la Formation Continue

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs/trices de
l'Éducation nationale,
Mesdames et messieurs les chef(fe)s d'établissement

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs/trices
d'académie – directeurs/trices académiques
des services de l'Éducation nationale

Objet : Campagne d'inscription à la préparation au certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE) session 2025-2026

L'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de Toulouse Occitanie-Pyrénées (INSPÉ), l'Université Toulouse II - Jean Jaurès (UT2) et l'EAFC s'associent pour proposer aux enseignant(e)s titulaires de l'académie de Toulouse (1^{er} et 2nd degrés) une préparation au certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE).

Ce certificat atteste d'un niveau de compétences et de connaissances attendues pour participer à l'enseignement dans les établissements de l'enseignement français à l'étranger, de la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que, le cas échéant, de la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales.

[Arrêté du 4 février 2020 relatif au certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger](#)

Une description plus détaillée du CAPEFE est jointe en annexe à ce courrier.

Pour les enseignant(e)s titulaires des 1^{er} et 2nd degrés de l'académie, la passation du CAPEFE peut s'inscrire en particulier dans le cadre d'un projet de mobilité à l'étranger.

Pour 2025-2026, l'EAFC prendra en charge le coût de la formation et de la passation du CAPEFE à l'INSPÉ Toulouse Occitanie Pyrénées pour 20 enseignant(e)s titulaires de l'académie.

MODALITÉS DE FORMATION

- 40 heures de formation à distance, en asynchrone (MOOC avec animations et exercices autocorrigés), de septembre à juin ;
- Des heures de tutorat à distance en fonction des besoins exprimés par les stagiaires.

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DE LA FORMATION

Pour demander la prise en charge des frais d'inscription et de passation du CAPEFE, le document en pièce jointe doit être complété (avec avis du supérieur hiérarchique) accompagné du CV et retourné au plus tard **le vendredi 13 juin 17h** à l'adresse suivante eafc-ing4@ac-toulouse.fr

Tout dossier incomplet ou complété hors délai ne sera pas étudié, et par conséquent, la candidature ne sera pas retenue.

À l'issue de la commission fin juin 2025, une réponse sera apportée aux candidat(e)s via l'adresse mail professionnelle.

MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA FORMATION

Il appartient à chaque candidat(e) retenu(e) pour une prise en charge des frais de procéder à son inscription administrative auprès de l'INSPÉ, selon le calendrier qui sera communiqué par les services de scolarité de ce dernier à l'ensemble des personnes retenues.

Les candidat(e)s retenu(e)s s'engagent à suivre l'intégralité des regroupements de formation proposés et à se présenter à l'examen lors de la session 2025.

Je me permets d'insister sur l'importance de la diffusion de cette information le plus rapidement possible auprès des personnels concernés, par tous les moyens à votre disposition (affichage, distribution individuelle, transfert de courriel...).

**La directrice de l'École Académique
de la Formation Continue**



Valérie TESTE